

DEVENIR ASV

APFORM

Réunion d'information



BIENVENUE

PRÉSENTATION

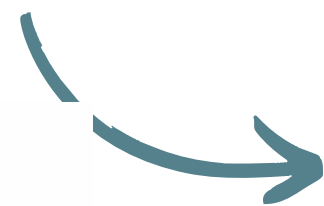
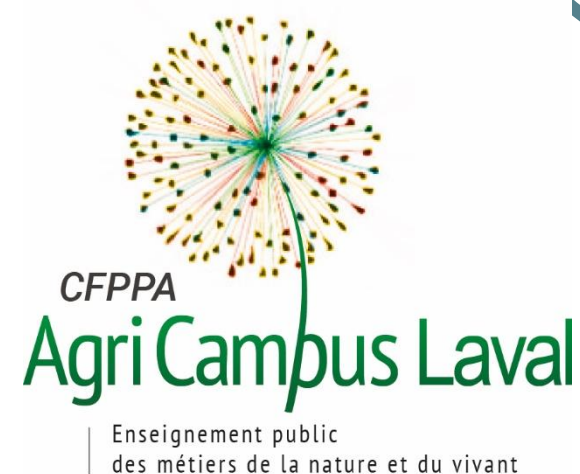
APFORM

Créé en 2011 par la profession vétérinaire, **APFORM** est l'organisme de formation et de certification officiel de la branche professionnelle permettant d'accéder au **Titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire**, reconnu à l'échelon 5 de Convention Collective.

APFORM forme les futurs ASV au sein de ses 23 centres de formation répartis sur tout le territoire.

Chacun des centres de formation guide les candidats dans leur projet professionnel avant et pendant la formation. Leur rôle est également d'assurer le suivi individualisé de l'apprenti et de son maître d'apprentissage.

LES 23 CENTRES DE FORMATION APFORM



Bienvenue aujourd'hui au
CFPPA Agricampus Laval

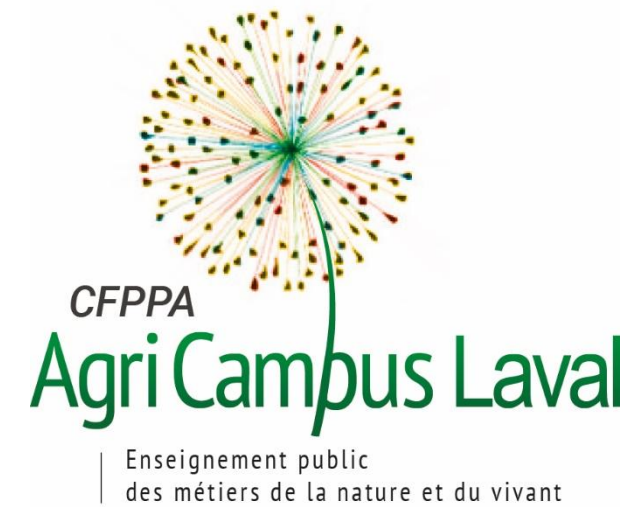
Nous sommes l'organisme
partenaire d'APFORM, accueillant
la formation du titre ASV pour les
départements : **Des Pays de la
Loire, Bretagne, Centre**



APFORM ET SES CENTRES DE FORMATIONS, COMMENT ÇA MARCHE ?



- Gère votre contrat de formation
- S'assure de la qualité de la formation
- Organise les jurys et délivre les certifications



- Traite votre candidature
- Assure votre formation théorique et votre suivi en entreprise, jusqu'aux épreuves certificatives incluses

LE MÉTIER

D'AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE

DEVENIR ASV : UN MÉTIER COMPLET ET EXIGEANT

- ✓ **Bonne présentation, bon relationnel, sens du service, avoir une forte affinité pour le contact client :** image et qualité de service de la clinique.
- ✓ **Capacité à s'organiser, communiquer, anticiper :** gestion du temps, des priorités, travail en équipe, préparation du matériel...
- ✓ **Contact aisé avec les animaux :** manipulation de toutes espèces.
- ✓ **Sens des responsabilités, respect des règles :** veiller à l'hygiène, à la sécurité, aux limites de son rôle, se rendre disponible en cas d'urgence, être ponctuel...

UN MÉTIER

POLYVALENT

Être ASV, c'est avant tout exercer un **métier de services** qui exige une grande **polyvalence**.

C'est un métier qui s'exerce en **clinique**, en **cabinet** ou en **Centre Hospitalier Vétérinaire (CHV)**, à la ville comme en campagne.

Les qualités clés du métier :

- Organisation
- Réactivité
- Aisance relationnelle
- Maîtrise de soi
- Esprit d'équipe



UN MÉTIER

POLYVALENT

Les 4 compétences générales :

- Conseiller la clientèle du vétérinaire
- Contribuer à l'organisation interne de la structure vétérinaire
- Assurer l'hygiène
- Assister le vétérinaire en soins et en chirurgie



1 Conseiller la clientèle du vétérinaire

- Réception, accueil des clients, gestion des urgences,
- Conseils adaptés sur l'entretien des animaux en fonction de leurs besoins,
- Informations sur la réglementation,
- Vente de produits vétérinaires dans le respect de la législation.



2 L'assistance administrative

- Traitement du secrétariat courant,
- Tenue de caisse,
- Suivi des stocks et gestion des commandes,
- Production informatisée de documents professionnels,
- Gestion du planning des activités (rendez-vous, tournées, interventions chirurgicales...).



3 La prévention, l'hygiène et la sécurité

Élimination des agents infectieux :

- nettoyage et désinfection des sols et du mobilier,
- nettoyage et désinfection des mains et procédure d'habillage stérile,
- nettoyage et stérilisation du matériel.

Utilisation des moyens de prévention et de sécurité pour anticiper les risques professionnels :

- risques contaminants,
- exposition aux rayons X,
- risques chimiques.



4 L'assistance du vétérinaire praticien

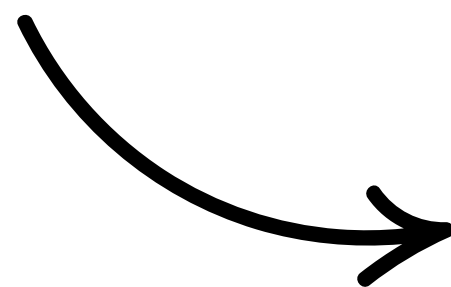
- Contention des animaux,
- Préparation et entretien du matériel médical,
- Aide aux soins et examens complémentaires,
- Assistance chirurgicale,
- Surveillance et suivi des animaux hospitalisés.



VOTRE PASSION

VOTRE MÉTIER

Découvrez la vidéo de
présentation du métier
d'ASV et de la formation
APFORM



LE TITRE

D'AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE

L'appellation « Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire »

Être Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire, c'est être diplômé du seul Titre reconnu par la branche vétérinaire et inscrit dans la Convention Collective des cabinets et cliniques vétérinaires.

Aucune autre formation n'est reconnue officiellement par la profession vétérinaire.

Ce Titre de niveau IV, délivré par APFORM, est une qualification inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) N°40344 permettant l'accès à l'échelon 5 de la Convention Collective Nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

Salaire brut de base 35h/semaine Au 01/01/2025	Echelon	
1 863,75 €	Echelon 1 (105)	Nettoyage/entretien
1 917,00 €	Echelon 2 (108)	Accueil/secrétariat
1 952,50 €	Echelon 3 (110)	Auxiliaire Vétérinaire
2 005,75 €	Echelon 4 (113)	Auxiliaire Vétérinaire Qualifié*
2 130,00 €	Echelon 5 (120)	ASV*

**Seules qualifications reconnues par la branche vétérinaire*

Résultats de l'année 2025

Taux de réussite

- 89,4%

Taux de rupture sèche

- 12,5%

Taux d'insertion

- À 6 mois 88,8%
- À 24 mois 86,8%

Taux de satisfaction

- Employeurs 96,7%
- Apprenants 95,7

LA FORMATION

D'AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE

La formation ASV se décline en 4 Unités de Compétences
(à valider au cours des 2 ans de formation sur 5 sujets d'épreuves.)
Le Titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire est délivré par un JURY professionnel
après validation de **TOUTES** les capacités.

Titre ASV – 4 UNITES DE COMPETENCES (UC)

UC 1 : CONSEILLER LA CLIENTELE DU VETERINAIRE (1 épreuve)

- Accueillir un propriétaire d'animal, gérer son attente au standard ou au comptoir, collecter les éléments clé de sa demande, évaluer la priorité et lui donner une réponse professionnelle adaptée dans le respect du cadre réglementaire
- Désamorcer une situation d'accueil sensible ou difficile
- Conduire l'entretien de conseil d'un propriétaire d'animal
- Mettre en valeur l'image, les produits et les services de la structure vétérinaire
- Communiquer les informations clé entre le propriétaire de l'animal et les collaborateurs de l'équipe soignante
- Assurer le suivi et la relation client après la visite

UC 2 : CONTRIBUER A L'ORGANISATION INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS VÉTÉRINAIRES (1 épreuve)

- Organiser les activités de la structure vétérinaire (plannings et gestion des stocks)
- Assurer le suivi des activités, le secrétariat et les encaissements

UC 3 : MAINTENIR L'HYGIENE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS VÉTÉRINAIRES (1 épreuve)

- Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène des surfaces et de gestion des déchets de soins
- Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène du matériel
- Mettre en œuvre les mesures d'hygiène pour l'animal et les opérateurs
- Respecter l'ensemble de ces protocoles

UC 4 : ASSISTER LE VETERINAIRE EN SOINS ET EN CHIRURGIE (1 épreuve)

- Préparer et mettre à disposition le matériel médico-chirurgical
- Contenir un animal
- Suivre un animal hospitalisé
- Manipuler le matériel médicochirurgical d'examen et d'analyses
- Réaliser les soins d'hygiène, de nursing et les traitements non invasifs autorisés aux ASV

LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION EN ALTERNANCE

- ✓ **EFFECTUER LA FORMATION THÉORIQUE :**
Environ 1 semaine/mois ou 1 à 2 jours/semaine en centre
- ✓ **DÉVELOPPER SON SAVOIR-FAIRE EN PRATIQUE (accompagné de son tuteur en clinique vétérinaire) :**
Environ 3 semaines/mois ou 3 à 4 jours/semaine au poste de travail
- ✓ **ADAPTER SON SAVOIR-ÊTRE :**
 - Comportement en formation
 - Comportement professionnel (respect de l'animal, du client, du vétérinaire, de la réglementation)
 - Cadre du rôle de l'auxiliaire vétérinaire (= complémentaire à celui du vétérinaire)

LA FORMATION

EN ALTERNANCE

Fondée sur le principe de **l'alternance**, la formation d'**Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire** a lieu entre le centre de formation pour acquérir des connaissances théoriques et l'entreprise vétérinaire pour une mise en pratique professionnelle.

1/ Ma formation est entièrement financée : en alternance, vous bénéficiez de la gratuité des frais de formation.

2/ J'acquiers des compétences utiles pour mon avenir professionnel : tout au long du contrat, vous apprenez un métier et développez une réelle expérience professionnelle au sein d'une entreprise vétérinaire.

3/ Je suis rémunéré : pendant votre formation, vous percevez un salaire dont le montant dépend de votre âge et de votre niveau de formation (rdv sur notre site www.apform.fr).

**(% SMC = salaire minimum conventionnel de l'échelon 3 de la Convention Collective)*

Année du contrat	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et +*
1ère année	43% SMIC	53% SMC	100% SMC
2ème année	51% SMIC	61% SMC	100% SMC

en vigueur au 01/01/2025

GESTION

DU CONTRAT

- **Période d'essai = 45j en Contrat d'Apprentissage.**
Au-delà le contrat ne peut pas être rompu sauf à l'amiable.
- **Embauche non obligatoire en fin de contrat.**
Votre intégration dans l'équipe de travail et votre professionnalisme seront déterminants pour l'avenir mais n'oubliez pas que vous êtes en CDD.
- **L'employeur s'occupe des démarches d'embauche**
 - Dossier de pré-inscription
 - Choix de la date de démarrage du contrat et gestion administrative.



CONDITIONS

MATÉRIELLES

- **Votre salaire**

Se référer à la grille de salaire officielle de l'Etat (apprentissage ou professionnalisation).

- **Vos frais**

Si vous habitez loin : identifiez bien les coûts de déplacements, de repas et d'hébergement afin d'avoir une vision précise du budget.

- **Votre temps de trajet**

Pour éviter les désagréments, veillez à mesurer votre temps de trajet pour vous rendre en clinique et au centre de formation.

(liaison gare SNCF –centre de formation via les Tul)



- **Votre poste pendant l'alternance**

Il doit vous permettre de réaliser toutes les activités visées par la qualification.

VOS FRAIS

Dans le cadre de l'apprentissage, le coût de la formation est pris en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) auxquels cotisent les entreprises. La formation est donc gratuite pour les apprentis.

Il restera uniquement les frais d'Hébergement/Restauration* et Autres prestations** à la charge des familles.

Hébergement et restauration*				
<u>Montant par semaine de présence au CFA*</u>				
<i>Régime</i>	<i>Montant*</i>	<i>Aides aux familles par l'OPCO* sauf si le contrat est signé avec un organisme public (armée, IFCE,...)</i>	<i>Montant* final à la charge des familles</i>	Période
Interne	124,25 €	51,00 €	73,25 €	Année scolaire 2025-2026
Demi- pension	36,25 €	15,00 €	21,25 €	
Interne	135,50 €	51,00 €	84,50 €	Année scolaire 2026-2027
Demi- pension	39,50 €	15,00 €	24,50 €	

La facturation de la pension est établie 3 fois dans l'année,
possibilité d'échelonner la pension en optant pour le prélèvement automatique sur 10 mois de novembre à août.

LE MAÎTRE

D'APPRENTISSAGE

- **Votre référent principal en structure !**
- **Formation pratique au poste de travail**
= 75% du temps de formation
- **Le maître d'apprentissage peut être :**
 - Le vétérinaire employeur ou un autre vétérinaire de l'entreprise
 - Un(e) ASV diplômé(e) ou expérimenté(e)

LES MISSIONS

Du Maître d'Apprentissage

- Vous accueillir, présenter le poste de travail
- Vous aider, vous guider, vous fixer des objectifs
- Vous mettre en situation pratique
- Organiser vos horaires et vos activités
- Assurer le lien avec l'organisme de formation
- Vous évaluer périodiquement



LES CANDIDATURES

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- 1 18 ans minimum (en raison de la réglementation sur la radioprotection)**
- 2 Avoir obtenu un diplôme de niveau IV (Bac général, technologique ou professionnel) ou diplôme d'accès aux études universitaires**
Déclarer une expérience de 2 semaines minimum en milieu vétérinaire en effectuant un stage de 70h (par le biais d'une PMSMP*) :
 - Via l'établissement scolaire (ex: stage Bac pro ou BTS)
 - Via la Mission Locale (pour les moins de 25 ans)
 - Via France Travail (pour les demandeurs d'emploi)
 - Via le biais d'un CDD (job d'été)
- 3**

**PMSMP : période de mise en situation en milieu professionnel*

COMMENT OPTIMISER VOTRE CANDIDATURE

- 1 Créer et suivre l'avancement de votre dossier de Candidature sur le site APFORM : <https://apform.fr/espace-candidat/>
- 2 Réaliser en ligne, depuis votre Espace Candidat, vos tests de raisonnement et de positionnement (calculs professionnels, expression et argumentation) pour ajuster la formation à vos besoins
- 3
 - Passer un entretien de motivation sur le centre agréé
 - Etre recruté par un vétérinaire pour accéder à la formation



Trouver un employeur : rechercher activement un emploi !

Candidature spontanée = rédiger un CV et une lettre de motivation de qualité et personnalisés.

Multiplier les démarches auprès des structures vétérinaires : être proactif, se présenter directement au sein des cliniques, ne pas hésiter à multiplier les expériences (stages).

Dossier de candidature à actualiser et réactiver chaque mois, sinon votre candidature expire et votre candidature n'apparaît plus sur la CVthèque.

Soyez réactifs si vous êtes sollicités par un employeur !

Quel employeur rechercher ?

TOUS LES VÉTÉRINAIRES exerçant sur le TERRITOIRE FRANÇAIS MÉTROPOLITAIN : (Cabinet ou Clinique ou Centre Hospitalier Vétérinaire)

PROCHAINES

PROMOTIONS

1 Signature des contrats :

Le 04/05/2026. au plus tôt

Démarrage de la formation en centre :

Le 01/06/2026

2 Signature des contrats :

Le 19/10/2026 au plus tôt

Démarrage de la formation en centre :

Le 16/11/2026

APFORM

Téléphone : 0 805 390 022

Adresse mail : contact@apform.fr

Site internet : www.apform.fr

CFPPA AgriCampus Laval - Formation ASV :

Téléphone : 02 43 68 24 97

Adresse mail : cfppa.laval@educagri.fr

Site internet : : <https://www.agricampus-laval.fr/>

Avez-vous des questions ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION !